

UN PROGRAMME DE « CULTURE GÉNÉRALE », DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT INCERTAINES

Le projet de programme pour la classe de Première de la spécialité « Humanités, littérature, philosophie » est publié par le CSP en même temps que ces lignes sont écrites. Il doit être soumis à la consultation des professeurs de philosophie et de lettres dans le courant du mois de novembre, être éventuellement révisé par le CSP en décembre, puis adopté par le ministre pour une publication en janvier et une entrée en vigueur à la rentrée 2019 en Première, 2020 en Terminale. La précipitation est le signe distinctif de cette réforme mal engagée et mal conçue.

Malgré l'urgence, le CSP a trouvé le temps de recevoir les éditeurs avant les représentants des professeurs, suscitant la protestation de la Conférence¹ et le refus de l'APPEP de se prêter à une telle mascarade². Notre association fut en effet invitée à une réunion sur le projet de programme HLP, sans avoir eu communication d'aucun document et alors que la réunion conclusive du groupe de travail copiloté par Denis Kambouchner et Pierre Guenancia se tenait deux heures après. Mais une association professionnelle n'a pas à faire allégeance à la politique de communication d'un dispositif ministériel. En revanche, l'APPEP participera à la consultation qui sera organisée sur le programme de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ».

L'APPEP prendra le temps d'examiner le contenu du programme avant de se prononcer. Mais il apparaît d'ores et déjà que ce programme n'est ni un programme de philosophie ni un programme de lettres. Il ne s'agit pas davantage d'un programme d'histoire ; pourtant, dans certains lycées où la foire d'empoigne a commencé, des proviseurs ont accepté que des professeurs d'histoire-géographie prennent part à cet enseignement des « Humanités ». Et les rédacteurs du programme semblent leur donner raison en définissant comme objectif à cette spécialité de « procurer aux élèves de première et de terminale une solide formation générale dans le domaine des lettres, de la philosophie et des *sciences humaines* »³.

Nous ne pouvons cependant ignorer ce programme, ni les conditions de l'introduction de la spécialité HLP dans les lycées, puisque la place de la philosophie et le

1. Voir le communiqué de la Conférence, ci-dessous, p. 105.

2. Voir la lettre à la Présidente du CSP, ci-dessous p. 100.

3. Nous soulignons.

service des professeurs en dépendron⁴. C'est pourquoi nous continuons de demander des épreuves de lettres et de philosophie séparées, un cadrage national et égalitaire de l'horaire et la garantie d'une présence de la spécialité HLP dans tous les lycées préparant au baccalauréat général.

Sur le premier point, le CSP affirme avoir entendu notre demande, mais le projet de programme ne donne aucune garantie, puisque l'épreuve n'y est pas définie. Rappelons donc que la spécialité étant bi-disciplinaire, l'épreuve doit l'être également : composée de deux parties, chacune corrigée par un professeur de lettres et de philosophie.

De même, le cadrage national et égalitaire de l'horaire demandé par l'APPEP semble avoir été pris en compte par le CSP, mais la formule utilisée est ambiguë et devra être reformulée, car elle ne doit laisser place à aucune interprétation⁵. Sans cadrage national garantissant un égal partage de l'horaire en Première et en Terminale, cet enseignement ne sera assuré d'aucune stabilité ni préservé d'aucun arbitraire. Privés d'un cadre réglementaire garant d'un enseignement équitable et d'une préparation cohérente à l'examen, les élèves pourraient avoir indifféremment 2, 3 ou 4 heures de philosophie ou de lettres pour préparer la même épreuve ! Dans de telles conditions, quel crédit les élèves accorderont-ils à l'épreuve d'examen ? N'auront-ils pas des raisons de craindre une évaluation singulièrement aléatoire ? N'éviteront-ils pas cet enseignement pour éviter une épreuve particulièrement anxiogène ?

Enfin, il apparaît que les recteurs n'ouvriront pas la spécialité HLP dans chaque établissement. Les responsables des Régionales qui les ont rencontrés, que je veux ici remercier, en témoignent généralement. Dans de nombreux établissements qui comptent une Terminale L, l'ouverture de la spécialité HLP est contestée. Dans ceux qui n'ont plus de filière littéraire, elle n'est même pas envisagée : des professeurs qui demandent que la spécialité HLP soit examinée et que les arguments de chacun soient entendus essuient une fin de non-recevoir. Alors que depuis le début de la réforme, le ministère affiche son soutien à la philosophie, la réalité montre que notre discipline est partout fragilisée et parfois ouvertement méprisée.

Dans ce contexte d'imposition de la réforme des séries générales, l'APPEP sera prochainement consultée par la commission chargée d'évaluer les nouvelles épreuves de la série STHR. Si l'APPEP considère nécessaire une refonte des sujets dans les séries technologiques, il lui est apparu que le nouveau sujet de « composition » ne saurait en aucune manière convenir, car il fragmente la réflexion des élèves et leur fait manquer le sens de ce qui leur est demandé. La complexité et l'enjeu de la question rendent donc nécessaire une réflexion qui implique l'ensemble de la profession. Aussi, l'APPEP participera-t-elle sans doute à la réunion sur les sujets d'examen en séries technologiques à laquelle elle sera conviée, dans l'idée que celle-ci devra préparer une consultation générale des professeurs de philosophie. L'APPEP fera également valoir que cette importante question ne réglera pas les difficultés créées par la perte du dédoublement.

Nicolas FRANCK
Président de l'APPEP
31 octobre 2018

4. Voir le communiqué sur la présence de la spécialité HLP dans les lycées, ci-dessous, p. 99.

5. « Chacune [des entrées du programme] se prête à une approche croisée, impliquant une concertation et une coopération effectives entre les professeurs en charge de cet enseignement qui, en terminale comme en première, doit être assuré à parts égales ».